

# AIDE-MÉMOIRE SUR LE NOUVEAU CONCEPT ÉCONOMIQUE

Notre économie - Propositions pour une politique économique durable

Pour le nouveau concept économique « Notre économie - Propositions pour une politique économique durable », les personnes concernées doivent respecter les règles et principes suivants :

## 1) DÉLAIS ET ENVOI

**Délai 1 :** 17 octobre 2018 (pour les sections, les Partis cantonaux et les organes concernés)

**Délai 2 :** 15 novembre 2018 pour les délégué-e-s au Congrès

À envoyer à : [congres-proposition@pssuisse.ch](mailto:congres-proposition@pssuisse.ch)

## 2) PERSONNES HABILITÉES A PRÉSENTER DES PROPOSITIONS

- **Délai 1 :** les sections, les Partis cantonaux et les organes concernés ont le droit de déposer des amendements conformément aux statuts du PS Suisse, art. 13
- **Délai 2 :** Sont habilités à présenter des propositions (conformément aux statuts du PS Suisse, Article 13) :
  - les délégué-e-s des sections
  - les deux délégué-e-s des Partis cantonaux
  - les membres du Comité directeur
  - les membres de la Conférence de coordination
  - les délégué-e-s du PS60+
  - les membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
  - les délégué-e-s du PS Femmes\*
  - les membres du PS Migrant-e-s
  - les délégué-e-s de la JS Suisse
  - la déléguée / le délégué du groupe socialiste du personnel fédéral

## 3) CHAPITRES CONCERNÉS

Les propositions peuvent être soumises pour l'ensemble du concept économique.

## 4) FORME DES AMENDEMENTS

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une référence – page, chapitre), et assorti d'une demande et d'une explication. Les amendements sans référence ne pourront être traités.

## 5) FORMAT

Veuillez SVP transmettre vos propositions **au format Word** à l'aide du formulaire suivant (pas de PDF !)  
[https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/antrag\\_wirtschaftskonzept\\_f\\_def.docx](https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/antrag_wirtschaftskonzept_f_def.docx)

## 6) TRADUCTION

Pour des raisons de coûts et de temps, les propositions des sections, des Partis cantonaux, des organes concernés et des délégué-e-s au Congrès ne pourront malheureusement pas être traduites. Les propositions, recommandations et justifications du Comité directeur seront, en revanche, traduites.

## 7) DÉROULEMENT

La première série de propositions (déposées entre le 08.08 et le 17.10 2018), y compris les prises de position du Comité directeur, sera traitée et analysée par le Comité directeur et compilée dans un document. Toutes les motions adoptées et modifiées seront incorporées dans une version révisée. Les deux documents seront envoyés le 31 octobre 2018 par courriel à tous les délégué-e-s, et disponible à partir de cette date sur internet : [www.pssuisse.ch/congres2018](http://www.pssuisse.ch/congres2018)

Les délégué-e-s ont jusqu'au 15 novembre 2018 pour soumettre de nouvelles propositions sur la version révisée.

Le 27 novembre 2018, tous les délégué-e-s recevront les documents complets contenant toutes les propositions (délais 1 et 2). Ces documents constituent la base pour les discussions qui auront lieu durant le Congrès.